BAREME DES HONORAIRES

A compter du 01 Janvier 2024

LOCATION A USAGE D'HABITATION

HONORAIRES D'ENTREMISE ET DE NEGOCIATION A la charge du bailleur30.00 €
HONORAIRES DE VISITE, CONSTITUTION DE DOSSIER ET DE REDACTION DE BAIL A la charge du bailleur7.5 % du loyer annuel €
HONORAIRES DE VISITE, CONSTITUTION DE DOSSIER ET DE REDACTION DE BAIL A la charge du locataire 8€/m² habitable en zone non tondue – 10€/m² habitable en zone tendue – 12€/m² habitable en zone très tendue *
HONORAIRES DE REALISATION D'ETAT DES LIEUX – Toutes zones 3€/m² habitable à la charge du bailleur et 3€/m² habitable à la charge du locataire
HONORAIRES DE REDACTION D'ACTE SEULE350.00 €**
LOCATION A USAGE COMMERCIAL ou PROFESSIONNEL
HONORAIRES DE LOCATION (avec rédaction d'acte) A la charge du Preneur
avec un minimum de 1 250 € TTC
HONORAIRES DE REDACTION BAIL COMMERCIAL
A la char <mark>ge du P</mark> reneur12.50 % du loyer annuel
HONORAIRES REVISION TRIENNALE
A la charge du Preneur230.00 €
3
HONORAIRES RENOUVELLEMENT DE BAIL
A la charge du Preneur10 % du loyer annuel
LOCATION CARACE BARKING
LOCATION GARAGE – PARKING
HONORAIRES LOCATION270.00 €**
GESTION LOCATIVE
HONORAIRES DE GESTION6.00 % HT sur toutes les sommes encaissées (soit 7.20 % TTC)
TRANSACTION
HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR :

Les prix s'entendent TTC - T.V.A. : taux en vigueur 20.00 % * la quote-part honoraire du locataire ne pourra jamais excéder la quote-part honoraire du bailleur

^{**} par moitié = ½ locataire et ½ propriétaire